

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	0

De la commune de DROISY

Séance du 20 novembre 2023 à 20 heures 30

Date de convocation :

10 novembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

10 novembre 2023

Objet

N° 28/2023

Dépôt d'un dossier de demande pour la création d'un parking + trottoir au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2024 ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2024

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. REY Pierre-Alain

la commune souhaite créer un parking de 27 places VL dont 1 place PMR et 1 espace de stationnement 2 roues.

En vue des travaux d'aménagement du futur parking, M. Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention DETR/DSIL auprès de l'État au titre des travaux d'aménagement de parking+ la création d'un trottoir entre l'église et le cimetière. Il rappelle que les opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 40 % par le Département ou la Région.

La commune répondant aux critères d'éligibilité pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), un dossier de demande d'aide financière sera envoyé.

Il présente ensuite le dossier préparé et invite le Conseil Municipal à l'examiner.

Dans ce contexte, un plan de financement est proposé à l'appui de cette demande est figure en annexe de cette délibération.

- **Vu** les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès de l'État

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération de création d'un parking et un trottoir ainsi que les modalités de financement,

S²LO

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **S'ENGAGE** ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par la Commission Permanente du Conseil Départemental
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 28 novembre 2023.

Le Maire



NOM du maître d'ouvrage : Mairie de Droisy**INTITULE de l'opération : création d'un parking centre bourg + création trottoir**

Montant des études: 9 650.00 €
 Montant des travaux: 341 800.00 €
 Montant des acquisitions foncières: 13 560.00 €

TOTAL: 365 010.00 €**DETR / DSIL – Calcul plan de financement prévisionnel**

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL*	Montant subventionnable :	109 503.00 €	30.00%
3)	Union européenne			
	Etat – autre *(CDAS)	Montant subventionnable :	182 505.00 €	50.00%
	Conseil régional			
	Conseil départemental			
	Fonds de concours CC ou CA			
	Autres (à préciser)			
	Total subventions publiques**			
2)	Fonds propres	/		
	Emprunts	/		
	Total autofinancement		73 002.00 €	20.00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	365 010.00 €	100.00%

* inférieur à 40 % pour un monument historique inscrit

** inférieur à 80 %

